



ecomaison

25.11.24



Webinaire

# Gestion des distributeurs PMCB

Focus sur les alternatives de valorisation (plâtres, laines et membranes),  
Bornes plâtres, inertes  
Points sur les contrats grés à grés

# Présentation des intervenants



**Mathieu BISSUEL**

Responsable des Opérations en  
Régions  
Ecomaison



**Laura GUILLAMBERT**

Responsable des Opérations et de  
la Performance  
Ecomaison

# Ordre du jour

01

Ecomaison et  
les distributeurs  
PMCB

02

Alternatives de  
Valorisation

03

Bornes plâtres

04

Gestion des  
Inertes

05

Révisions  
applicables

06

Contrats gré à  
gré

# 1. Ecomaison et les distributeurs PMCB

# Ecomaison équipe et va équiper des distributeurs PMCB

- **2 équipes Ecomaison peuvent être en contact avec vous :**
  - Les Responsables Régionaux (RR) : suivi opérateurs + CL, multi-filières
  - Les Responsables de Développement Régionaux (RDR) : suivi des distributeurs et ESS, multi-filières
- **A terme, ce sont 700 PDE Distributeurs PMCB qui seront proposés dans le cadre du Contrat A-LOGISTIQUE**
- **Pour le PMCB : Dotations, enlèvements et gestion des déchets inclus dans le marché logistique (marché A) + les alternatives de valorisation pour les flux complémentaires (avenant marché A)**

# Équipement type sur PDE négoce hors inerte et hors huisseries

- **Catégorie 2 : le schéma type non contractuel chez les négoce**
- **Déploiement progressif d'ici fin 2024** afin de proposer un service de reprise des flux suivants :



Bois :  
10 ou  
15m3\*



Plâtre :  
10 ou  
15m3\*  
Fermée  
Ou borne



Plastiques :  
10 ou 15 m3\*



Ferraille :  
10 ou  
15m3\*

**Proposés dès 2024**



Laines :  
10 ou 15m3\*  
Fermée



Membranes  
bitumineuses :  
10 ou 15m3\*

**Optionnel en 2024, selon besoins du  
négoce en 2025**

*\*Taille des contenants à titre indicatif, pouvant varier selon les  
demandes des sites, les contenants proposés sont ceux du contrat A*

# Équipement type sur PDE GSB hors inerte et hors huisserie

- ▶ **Catégorie 2 : le schéma type non contractuel chez les Grandes Surfaces de Bricolage**
- ▶ **Déploiement progressif d'ici fin 2024** afin de proposer un service de reprise des flux suivants :



Mélange :  
20 ou  
30m<sup>3</sup>\*



Plâtre :  
10 ou  
15m<sup>3</sup>\*  
Fermée  
Ou borne

**Proposés dès 2024**



Plastiques :  
10 ou 15 m<sup>3</sup>\*



Ferraille :  
10 ou  
15m<sup>3</sup>\*



Laines :  
10 ou 15m<sup>3</sup>\*  
Fermée



Membranes  
bitumineuses :  
10 ou 15m<sup>3</sup>\*

**Optionnel en 2024, selon besoins de la  
GSB en 2025**

*\*Taille des contenants à titre indicatif, pouvant varier selon les demandes des sites, les contenants proposés sont ceux du contrat A*

# Gestion des flux **inertes** sur fin 2024 :



**Inertes**



**Flux vidés directement sur la plateforme d'inertes Ecominéro désignée par Ecominéro** (et non par l'opérateur logistique)



Le dépôt ne vous sera pas facturé

**Facturation du traitement directement entre la plateforme d'inertes et Ecominéro**

Dotation du PDE par l'opérateur du contrat A  
Généralement benne 10 m<sup>3</sup> ouverte

Collecté par l'opérateur du contrat A

**Facturation à Ecomaison via le SI collecte dans le cadre des prestations de DOTATION + ENLEVEMENT vers EXUTOIRE**

Périmètre du marché logistique

# Gestion des flux bois, plastiques, ferraille et mélange

Flux	Modalités	Envoi en centre de préparation
Monoflux Bois 	Dotation et Enlèvement (marché A) Transit (marché A)	sur le SI Collecte via Mes opérations / Transport vers le Centre De Préparation (CDP) désigné par Ecomaison A réception, paiement du transit
Monoflux Plastiques 	Dotation et Enlèvement (marché A) Tri (marché A) <b>Attention, modification des modalités de tri à venir</b>	sur le SI Collecte via Mes opérations / Transport vers le Centre De Préparation (CDP) désigné par Ecomaison A réception, paiement du tri
Monoflux Ferraille 	Dotation et Enlèvement (marché A) Transit (marché A) avec possibilité de mutualisation du stock	sur le SI Collecte via Mes opérations / Exutoire vers votre exutoire par votre transporteur (au moins 1 fois / mois) Pas de paiement du transit
Mélange 	Dotation et Enlèvement (marché A) Tri (marché A) en 5 flux	sur le SI Collecte via suivant les flux triés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Mes opérations / Transport vers les Centres De Préparation (CDP) désignés par Ecomaison</li><li>- Mes opérations / Exutoire vers votre exutoire par votre transporteur</li></ul> A réception, paiement du tri

# Gestion des flux plâtres, laines, membranes, inertes

Flux	Modalités	Envoi en centre de préparation
Plâtres (complexe ou sans complexe) 	Dotation et Enlèvement (marché A) Alternative de valorisation (marché A)	sur le SI Collecte via Mes opérations / Exutoire vers votre exutoire par votre transporteur dans le cadre de l'alternative de valorisation (au moins 1 fois / mois) Pas de paiement du transit/tri
Laines (en mélange, de roche, de verre) 	Dotation et Enlèvement (marché A) Alternative de valorisation (marché A)	sur le SI Collecte via Mes opérations / Exutoire vers votre exutoire par votre transporteur dans le cadre de l'alternative de valorisation (au moins 1 fois / mois) Pas de paiement du transit/tri
Membranes bitumineuses 	Dotation et Enlèvement (marché A) Alternative de valorisation (marché A)	sur le SI Collecte via Mes opérations / Exutoire vers votre exutoire par votre transporteur dans le cadre de l'alternative de valorisation (au moins 1 fois / mois) Pas de paiement du transit/tri
Inertes 	Dotation et Enlèvement (marché A)	Non assurée par Ecomaison : flux à vider directement sur les plateformes <b>désignées par Ecominéro</b>

## 2. Alternatives de Valorisation

# Vous avez répondu en alternatives de valorisation (consultation 116)

## ► Flux concernés :

- Plâtres avec ou sans complexe,
  - Laines en mélange, de roche, de verre,
  - Membranes bitumineuses.
- **Vous avez reçu une notification du service Achat fin octobre qui précise les flux activés sur votre site.**
- **Vous avez/allez procéder aux dotations : les contenants et les tarifs des dotations sont celles du marché logistique.**

# SI Collecte : quelles modalités de saisie ?

## Les dotations et les enlèvements sont identiques à celles du marché A :

- Vous devez saisir la date de pose des contenants et le PDE doit le confirmer.
- Le PDE fait sa demande sur le SI Collecte, vous la prenez en charge puis vous la traiter en saisissant les dates réelles.

## Pour la gestion des flux : vous devez déclarer vos sorties via le module « exutoires » au moins une fois par mois (possible à chaque opération si vous souhaitez) et par fraction



Nouvel exutoire

Détails de l'opération

Date de la déclaration: 18/11/2024  
Heure de la déclaration: 13 h 45  
Etat: Ouvert  
Lieu de départ\*: Opérateur  
Type de déchet / contenant\*: Plâtre y compris complexe  
Etes-vous le transporteur de ce flux?: Oui (selected) / Non  
Lieu d'arrivée\*: Exutoire  
Adresse du lieu d'arrivée: Adresse exutoire  
Commune d'implantation du lieu d'arrivée: Adresse exutoire  
Code postal du lieu d'arrivée: Adresse exutoire  
Objet\*: Alternative de recyclage d'un flux  
Déchet issu de\*: Logistique  
Date de livraison réelle\*: 12/11/2024  
Heure de livraison réelle\*: 09 h 00  
Quote part Ecomaison (tonnage facturé)\*: 10  
Tonnage total transporté\*: 20  
Référence commande: DEMO

Enregistrer comme brouillon

Annuler

Expédier

# SI Collecte : validation des opérations

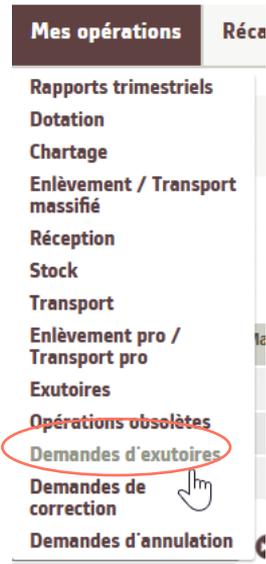
- **Modalité de facturation identique à celle du marché A.**  
Pensez à valider vos opérations dans « opérations du mois »



- **Pensez à vérifier vos bilans entrées / sorties** : le tonnage déclaré en sortie ne doit pas être supérieur au tonnage en entrée



Si besoin demandez un autre exutoire



# 3. Bornes plâtres

## Les bornes plâtres

- ▶ **Sur la notification envoyée par le service Achat vous trouverez l'indication si vous êtes retenus pour ce contenant.**
- ▶ **Le paramétrage est déjà actif dans le SI Collecte.**
- ▶ **Le traitement des opérations de dotations et d'enlèvement se font de la même façon que pour les autres contenants.**

# 4. Gestion des inertes

# La gestion des inertes

- ▶ Les dotations de contenant inertes sont celles du marché A,
- ▶ Les enlèvements sont à faire **vers les plateformes désignées par Ecominéro**,
- ▶ Actuellement ces enlèvements sont paramétrés :
  - ▶ via une prestation d'enlèvement « standard » comme si l'inerte revenait sur votre site,
  - ▶ Le tarif appliqué à cette prestation sont cependant ceux des enlèvements vers sites tiers,
  - ▶ Opérationnellement le flux inerte doit être livré directement vers le site Ecominero.
- ▶ La correction des paramétrages est prévue pour mi-décembre via **une nouvelle prestation "enlèvement vers exutoires"**.

# SI Collecte : présentation de la nouvelle prestation

- ▶ La prestation s'appelle « enlèvement vers exutoires »
- ▶ Le principe : vous prenez en charge, vous allez vider sur la plateforme qui est indiquée dans le SI Collecte, vous validez votre opération
- ▶ Une fois la dotation effectuée et les dates de poses saisies par vos soins et validées par le point d'enlèvement, vous allez gérer les enlèvements de la façon suivante :

1

2

▲ Numéro unique d'origine	▲ N° de correction	▲ Opération de	▲ Code Postal	▲ Point d'enlèvement	▲ Issu d'un planning	▲ Type de déchet / Type de contenant	▲ Date souhaitée	▲ Créneau demi-journée	▲ Précision	▲ Etat
704717858		Enlèvement vers exutoires	17230	Nom PDE	Non	Inertes / Benne amplioroll 10 m3	18/11/2024	04:00 - 13:00		Ouvert

1. Aller dans le SI collecte et cliquer sur Enlèvement / Transport massifié

2. Vous retrouvez la demande d'enlèvement au statut ouvert

# Renseigner les champs indiquant la prise en charge et cliquer sur prise en charge

NOTA : même délai d'enlèvement qu'au marché A

**Demande initiale**

Número unique de l'opération: 704717858  
Date de la demande: 20/11/2024  
Heure de la demande: 11:45  
Etat: Ouvert  
Point d'enlèvement: Nom PDE  
Type de déchet / type de contenant: Inertes / Benne amphiroll 10 m3  
Destination: Nom Exutoire  
Transport assuré par: Opérateur

**Enlèvement souhaité**

Date d'enlèvement souhaitée: 18/11/2024  
Heure d'enlèvement souhaitée entre: 04 H 00 et 13 H 00

**Enlèvement prévu**

Date de prise en charge: 20/11/2024  
Heure de prise en charge: 11 H 45  
Date d'enlèvement prévue\*: [ + ]  
Heure d'enlèvement prévue entre\*: [ ] et\*: [ ]

3. Renseignez les informations puis cliquer sur « prendre en charge »

**Enlèvement prévu**

Date de prise en charge: 20/11/2024  
Heure de prise en charge: 11 H 45  
Date d'enlèvement prévue\*: 20/11/2024  
Heure d'enlèvement prévue entre\*: 14 H 00 et\*: 16 H 00

Copier les dates et créneaux d'enlèvement souhaités

**Historique**

[ ]

Visible par tous

Ajouter

Annuler **Prendre en charge** Annuler l'opération

L'opération passe alors en « pris en charge par l'opérateur »

▲ Etat  
Pris en charge par l'opérateur

# Vous avez effectué l'enlèvement, retourner alors dans l'opération

**Enlèvement réel**

Date de traitement: 20/11/2024  
Heure de traitement: 11 H 45  
Date d'enlèvement réelle\*: 20/11/2024  
Heure d'enlèvement réelle\*: 10 H 15  
Tonnage collecté net\*: 6.5 T  
Passage à vide:   
Déclassement:

**Historique**

Ajouter

Générer bordereau de transport Annuler **Traiter** Annuler l'opération

4



L'opération passe alors en « traité »



4. Renseignez les informations et le tonnage collecté puis cliquer sur « traiter »

## IMPORTANT :

Pour toutes les opérations de vidage d'inerte : vous devez conserver les bons de pesées de la plateforme. Ces justificatifs peuvent vous être demandés en cas de contrôle des factures.  
Il n'y a pas de sortie en exutoire à faire.

# L'opération est alors dans vos opérations du mois

5



5. Aller dans « Opérations du Mois » puis dans « validation de l'annexe »

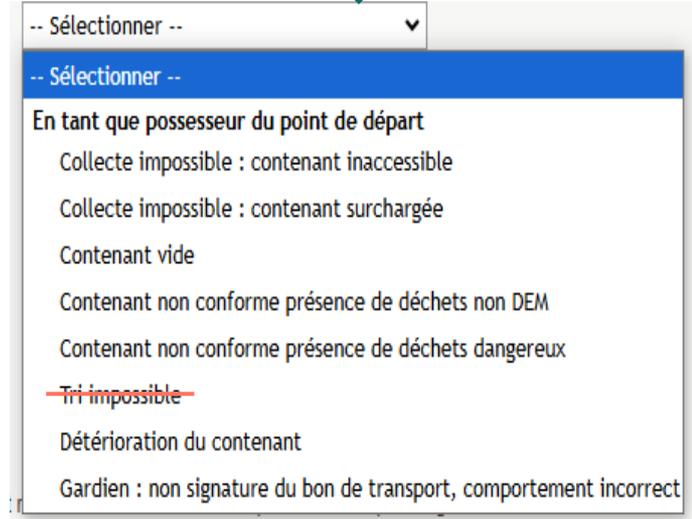


Logistique 704717858	Enlevement vers exutoires	20/11/2024	Nom PDE	€ / tour	PRIX	1,00	6,50	<input type="checkbox"/>
----------------------	---------------------------	------------	---------	----------	------	------	------	--------------------------

6. Vous pourrez cocher l'opération en période de facturation qu'elle puisse être facturée à Ecomaison

# Les dysfonctionnements sur la benne inerte : Point d'enlèvement mise en cause

Il s'agit des mêmes dysfonctionnements que vous connaissez  
(ne pas utiliser « tri impossible » pour les inertes)



A screenshot of a web application dropdown menu. The menu is open, showing a list of reasons for a waste disposal issue. The options are: "-- Sélectionner --", "En tant que possesseur du point de départ", "Collecte impossible : contenant inaccessible", "Collecte impossible : contenant surchargée", "Contenant vide", "Contenant non conforme présence de déchets non DEM", "Contenant non conforme présence de déchets dangereux", "~~Tri impossible~~", "Détérioration du contenant", and "Gardien : non signature du bon de transport, comportement incorrect". A green arrow points down from the text above to the dropdown menu, and another green arrow points down from the dropdown menu to the text below.

**Vous pouvez faire une demande de passage à vide lorsque vous traitez l'opération (rémunéré à 50%)  
Merci de justifier votre demande avec des photos  
Ecomaison validera ou non votre demande**

# Les dysfonctionnements sur la benne inerte : refus à l'exutoire

Il s'agit des dysfonctionnements suivants



-- Sélectionner --

-- Sélectionner --

**En tant que possesseur du site d'arrivée**

- refus par la plateforme : qualité non prise en charge par la plateforme ou présence d'indésirables
- refus par la plateforme : DAP non valide



**Les dysfonctionnements cités peuvent donner lieu à un  
déclassement**  
**Vous pouvez faire de la demande de déclassement lorsque  
vous traitez l'opération**

# Les déclassements sur la benne inerte

Sur cette prestation, vous pouvez faire une demande de déclassement sur le SI Collecte lorsque le contenu est refusé en arrivant sur l'exutoire :

Les pièces justificatives suivantes sont alors obligatoirement à joindre :

1. Photos du contenu de la benne

+

2. Document de la part de la plateforme mentionnant le refus (bon de refus par exemple) avec le tampon de la plateforme concernée

Si l'une de 2 pièces manques : aucune validation de déclassement ne sera faite

Ensuite d'un point de vue opérationnel :

Votre déchet doit être vidé sur un exutoire d'enfouissement pour le refus suite à déclassement.  
Si vous n'avez qu'un exutoire incinérateur déclaré, merci de faire la demande d'un nouvel exutoire en enfouissement.

Une fois le déclassement acceptée par Ecomaison : vous pouvez alors le déclarer en refus à la suite d'un déclassement, déclaration à faire dans le module "mes opérations" puis

Nouvel exutoire suite à déclassement

## A retenir :

- ▶ La facturation des dotations et enlèvements pour l'inerte sont à faire à Ecomaison,
- ▶ La prestation s'appelle « enlèvement vers exutoire »,
- ▶ La tarification de l'enlèvement vers exutoires est celle des prix remis lors de l'AO sous l'appellation « enlèvement vers site tiers »,
- ▶ Le traitement n'est pas facturé à l'opérateur, ni à Ecomaison : le vidage sur la plateforme est 100% pris en charge par Ecominéro,
- ▶ Vous avez l'obligation de conserver les bons de pesées de la plateforme où vous avez vidé ou les bons de refus le cas échéant.

# 5. Révisions des prestations

# Révisions des prestations

Prestations concernées	Révisions	Formules/Indices
Enlèvement tous contenants y compris bornes plâtres	Formule 58	$P_t = P_0 \times \left( 0,15 + 0,85 \times \frac{REG\_Porteurs_t}{REG\_Porteurs_0} \right)$
Enlèvement vers Exutoires		
Alternatives de valorisation	Formule 59	$P_t = P_0 \times \left( 0,30 + 0,30 \frac{ICHT - E_t}{ICHT - E_0} + 0,10 \frac{M_t}{M_0} + 0,10 \frac{G_t}{G_0} + 0,20 \frac{FSD2_t}{FSD2_0} \right)$

# 6. Contrats gré à gré

## Plusieurs cas sont possibles :

- ▶ Les marchés gré à gré sont des marchés temporaires pour équiper les distributeurs PMCB
- ▶ Objectif : en 2025 ces marchés doivent prendre fin et basculer vers le marché A
  
- ▶ Plusieurs cas possibles :
  1. Vous êtes entrant : vous avez reçu une liste de contenants souhaités. Merci de nous faire un retour sur la date de mise à disposition du contenant (souhait entre janvier 2025 et mars 2025 maximum)
  2. Vous êtes l'opérateur en gré à gré et les contenants sur place sont des contenants du marché A : basculement automatique le 01/01/2025. Vous n'avez rien à faire sur le SI Collecte.
  3. Vous êtes l'opérateur en gré à gré mais les contenants sur place ne sont pas des contenants du marché A : basculement automatique le 01/01/2025. Vous n'avez rien à faire sur le SI Collecte. Vous devez disposer des contenants sous 3 mois.
  4. Vous êtes sortant : Ecomaison vous indiquera la date de retrait.



*Si vous êtes concernés, vous avez  
reçu un mail synthétique*



# Une question ?

Contactez-nous :

 **08 11 69 68 70** (5cts/ appel + prix appel)

 [contact@ecomaison.com](mailto:contact@ecomaison.com)

Merci de mentionner en objet votre n° de compte Ecomaison (commençant par 03) et à 7 caractères ainsi que l'objet de votre demande.